

Conseil d'administration du 8 décembre 2021

Délibération n° 474 relative à l'autorisation des emplois « hors plafond » du Crous de Reims

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du Crous de Reims accorde à l'établissement une autorisation des emplois « hors plafond » de 4 ETPT (équivalent temps plein travaillé) à compter de l'année 2022, en vue du recrutement de contrats d'apprentissage et contrats aidés.

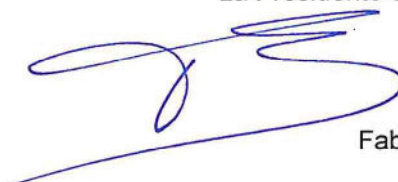
Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 8 décembre 2021

La Présidente du Conseil d'administration



Fabienne BLAISE